

ARRETE DE POLICE N°35

OBJET : Travaux déplacement de voirie pour le compte de Sagrex à Lustin, RN 947 au droit de la carrière

Le Bourgmestre,

Considérant le courrier de l'Entreprise Delid (route de l'Etat, n°82 à 6460 Villers-la-Tour, 060/21.12.68) nous informant de travaux de déplacement de la voirie à Lustin, RN 947 au droit de la carrière ;

Attendu qu'il convient de prendre des mesures en vue d'éviter tout risque d'accident ;

Vu l'urgence ;

Vu les articles L1123-29 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et 135 § 2 de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Art.1. Du 17 mai 2016 et jusqu'à la fin des travaux, l'entreprise susnommée est autorisée à effectuer des travaux de déplacement de voirie et d'interdire complètement la circulation à Lustin RN 947 du carrefour avec la rue des Fonds à celui de la rue E. Falmagne.

Art.2. L'accès à la gare de Lustin sera permis pour les usagers de celle-ci.

Art.3. Les riverains concernés des rues de la Gare, de Tailfer(du n°15 au n°35) et de ceux de la rue Rochers des Frênes pourront accéder à leur habitation sachant que la voirie sera totalement coupée au droit de la carrière Sagrex.

Art.4. La signalisation conforme aux prescriptions de l'Arrêté Ministériel du 7 mai 1999 sera placée et enlevée par les soins du demandeur, sous son entière responsabilité. Le demandeur veillera à indiquer au niveau du chantier, de manière claire et lisible, les noms et coordonnées du responsable de la signalisation.

Art.5. L'entreprise qui effectue les travaux est priée d'informer les riverains concernés via une copie du présent document dans leurs boîtes aux lettres.

Art.6. Les infractions à la présente seront punies des peines de simple police. La zone de police "Entre Sambre & Meuse" sera chargée de l'exécution de la présente.

Art.7. Expédition de la présente sera transmise aux Greffes des Tribunaux de 1^{ère} Instance et de Police, à Monsieur le Directeur des Opérations de la zone de police "Entre Sambre & Meuse" et aux services du Tec.

Fait à Profondeville, le 18 mai 2016



Le Bourgmestre,

L. Delire

L. DELIRE